

DROITS DES VICTIMES DE CRIMES

Selon le Code de procédure pénale du Texas, article 56, sous-chapitre A, des Droits des victimes de crimes, une victime d'un crime violent est une personne qui : (1) est décédée ou a subi des blessures corporelles graves à la suite d'un comportement préjudiciable, ou a été victime d'un crime d'agression sexuelle, d'enlèvement ou de vol qualifié; (2) est le parent proche (conjoint, parent, frère, sœur ou enfant adulte) ou (3) est le tuteur d'une victime. En tant que victime d'un crime violent, vous bénéficiez des droits suivants :

- Le droit de bénéficier d'une protection adéquate contre les préjudices et menaces de préjudice qui peuvent être soumis à des poursuites pénales.
- Le droit de demander au magistrat d'assurer votre sécurité et celle de votre famille lors de la mise en liberté sous caution.
- Le droit, si vous le souhaitez, d'être informé des procédures judiciaires applicables et des procédures qui ont été annulées ou reportées et ainsi que des procédures d'appel.
- Le droit, si vous le souhaitez, d'obtenir des informations sur les procédures en cours de votre enquête criminelle engagées par les responsables de l'application des lois et sur les procédures générales du système de justice pénale, y compris la négociation de peine, les indemnités, les appels et la libération conditionnelle auprès du bureau du procureur.
- Le droit de d'obtenir des informations sur le Fonds d'indemnisation des victimes de crimes du Texas, qui aide financièrement les victimes de crimes violents et, sur demande, peuvent recommander des organismes de services sociaux à votre disposition qui pourraient vous fournir l'aide supplémentaire.
- Le droit de fournir des informations à un service de probation menant une enquête préliminaire sur l'impact du crime.
- Le droit de demander à un organisme chargé de l'application de la loi de payer des examens médicaux pour les victimes d'agression sexuelle et, sur demande, le droit à un conseil en ce qui concerne le sida et l'infection à VIH et au dépistage des victimes d'agression sexuelle.
- Si vous le souhaitez, le droit d'être informé des procédures de libération conditionnelle par la section des services aux victimes de la division des pardons et des libérations conditionnelles, le droit de participer au processus de libération conditionnelle en présentant une déclaration de la victime ou d'autres informations et le droit d'être informé de la libération du détenu.
- Le droit d'être présent à toutes les procédures judiciaires publiques si le président du tribunal le permet.
- Le droit à une zone d'attente sûre, avant et pendant la procédure judiciaire.
- Le droit de restituer rapidement tout élément qui n'est plus requis comme preuve.

- Si vous le souhaitez, le droit de demander au procureur d'informer votre employeur que votre témoignage peut impliquer des absences au travail.
- Le droit de compléter une déclaration de la victime, détaillant les conséquences émotionnelles, physiques et financières que cet acte criminel a eu sur vous et votre famille, et de faire examiner cette déclaration par le juge avant la détermination de la peine et/ou le processus de négociation de peine et par la commission des libérations conditionnelles avant de prendre des mesures.

AVIS AUX VICTIMES DE VIOLENCE FAMILIALE

TOUTE PERSONNE QUI VOUS CAUSERAIT INTENTIONNELLEMENT UN DOMMAGE COMMET UN CRIME MÊME SI CETTE PERSONNE EST UN MEMBRE DE VOTRE FOYER. IL EST IMPORTANT D'INFORMER LES POLICIERS SI VOUS OU L'UN DES MEMBRES DE VOTRE FOYER A ÉTÉ BLESSÉ, OU SI VOUS SENTEZ QUE VOUS POURRIEZ ÊTRE EN DANGER APRÈS LEUR DÉPART.

QUE DEVRIEZ-VOUS FAIRE ENSUITE ?

- Demander une **ordonnance de protection d'urgence (EPO)** : Cette ordonnance peut être demandée par la division du droit pénal de la famille du procureur du district au 713-274-0212. Si aucune arrestation n'a lieu, appelez l'enquêteur chargé du dossier. Cette ordonnance est valable jusqu'à 90 jours.
- Inscrivez-vous via **VINE** en appelant le 1-877-894-8463 ou consultez www.vinelink.com. L'inscription est gratuite et anonyme. Il s'agit d'un programme informatisé par téléphone qui fournit aux victimes de crimes des informations sur le statut de détention des accusés et les événements judiciaires. (Voir le paragraphe sur VINE pour plus de détails).
- Demander une **ordonnance de protection** si nécessaire. Une ordonnance de protection doit être remise directement à l'accusé. Elle lui ordonnera de cesser de commettre des actes de violence à votre égard, de ne pas entrer en contact avec vous ou votre famille, de mettre fin à toute communication, directe ou indirecte, qui représenterait une menace ou un harcèlement. Cette ordonnance est valable 2 ans. **Voir la section Ressources juridiques ***
- Appelez l'**Unité de lutte contre la violence familiale du service de police de Houston** au 713-308-1100 pour les services d'enquête.
- Appelez l'**unité de service aux victimes du service de police de Houston** au 713-308-0080 pour obtenir des recommandations juridiques, des conseils pour les situations de crises, des informations sur le visa U et des questions concernant l'indemnisation des victimes d'actes criminels.
- Établissez un plan de sécurité.

INFORMATIONS POUR LES VICTIMES ET AIDE AU QUOTIDIEN (VINE)

Appelez VINE 24h/24 et 7j/7 pour obtenir des informations sur la prison du comté et les événements judiciaires. Intégrez le service VINE à votre plan de sécurité. Le suspect/accusé ne saura **pas** que vous vous êtes inscrit(e) auprès de VINE Texas. Cependant, VINE Texas ni aucun autre programme ne peut garantir votre protection. Appelez gratuitement le numéro 1-877-894-8463.

Pour plus d'informations, consultez www.vinelink.com.

QU'EST-CE QU'UNE ORDONNANCE DE PROTECTION ?

Une ordonnance de protection est un recours légal pour protéger les victimes de violence familiale, d'agression sexuelle et de harcèlement. Une violence familiale signifie l'utilisation intentionnelle ou la menace de force physique par un membre de la famille ou du foyer. La famille comprend les personnes liées par le sang ou le mariage, c'est-à-dire les conjoints, ex-conjoints, tantes, oncles, cousins, frères, sœurs, parents, enfants, etc. Le foyer désigne une unité composée de personnes vivant ensemble dans le même logement, qu'elles soient ou non liées les unes aux autres.

Une ordonnance de protection peut avoir un effet dissuasif sur la violence et donner à la police et aux tribunaux un pouvoir supplémentaire pour intervenir dans les affaires de violence familiale, d'agression sexuelle et de harcèlement et pour punir ceux qui commettent des actes de violence familiale, mais ce n'est pas un rempart contre tous les actes de violence qui pourraient encore se produire.

PLAN DE SÉCURITÉ

PRÉPARER POUR LES INCIDENTS FUTURS

- Planifiez un chemin d'évacuation de votre domicile et apprenez-le à vos enfants
- Ayez un mot de code pour les enfants, la famille et les amis pour appeler la police
- Dites aux enfants de ne pas se mêler à la violence
- Parlez avec des professionnels de la technologie de sécurité (ordinateurs, téléphones portables etc.)
- Gardez votre téléphone sur vous à tout moment et connaissez votre position
- Trouvez un endroit sûr où loger (chez la famille ou des amis)

SI VOUS AVEZ ÉTÉ AGRESSÉ(E) SEXUELLEMENT

- Dès que possible, aller à l'hôpital et faire procéder à un examen médical utilisant la trousse d'agression sexuelle.
- Consulter un médecin vous aidera à déterminer si vous avez des blessures physiques, recueillir des preuves, dépister les MST et à faire un test de grossesse.
- Plus le temps passe, plus les preuves risquent d'être détruites. Essayez de ne pas changer de vêtements, de vous doucher ou de prendre un bain.
- Un service d'aide aux personnes peut vous aider à gérer vos sentiments face à l'agression et à déterminer vos options.

RESSOURCES UTILES

Assistance téléphonique (24h/24)

Urgences

Services de protection pour adultes et enfants	800-252-5400
Service « Bay Area Turning Point » (Sud)	281-286-2525
Centre pour femmes de Brazoria Co. (S,SC)	800-243-5788
Centre pour femmes de Brazoria County (N)	281-585-0902
Assistance téléphonique d'urgence	832-416-1177
Assistance téléphonique d'urgence pour adolescents	832-416-1199
Centre « Familytime/The Door »	281-446-2615
Centre pour femmes de Houston	713-528-2121
Assistance téléphonique pour les viols HAWC	713-528-7273
Centre de ressources sur le trafic d'êtres humains	888-373-7888
Katy Christian Ministries	281-693-7273
Centre pour femmes de Montgomery Co.	936-441-4044
Les mères contre l'alcool au volant	877-623-3435
Violence familiale au niveau national	800-799-7233
TTY	800-787-3224
Mission « Star of Hope » (famille)	713-222-2220
Mission « Star of Hope » (homme)	713-227-8900
The Bridge Over Troubled Waters	713-473-2801

Numéro général

Numéro de téléphone pour appels non urgents

Centre d'aide aux enfants	713-884-3131
Casa Juan Diego (Immigrants)	713-986-3300
Organismes de bienfaisance catholiques	713-869-7376
Covenant House (18-20)	713-526-4611
DAYA	713-523-2231
Services à la famille de Houston	713-981-7645
Centre de santé mentale Harris	713-861-4849
Association de santé mentale	713-970-7000
Centre Montrose (LGBT) (Principal)	713-522-5161
NW Assistance Ministries	713-529-3211
TDCJ-Division de la libération conditionnelle	281-885-4672
	713-685-7100

Ressources juridiques

Procureur général pour enfants	800-252-8014
Indemnisation des victimes	800-983-9933
*Procureur du comté de Harris	
*Droit des Affaires familiales	713-274-0212
Département pour les victimes et les témoins	713-274-0250
*Aide aux victimes de violence conjugale	713-224-9911
Avocats bénévoles de Houston	713-228-0735
Département de police de Houston	
Unité de services aux victimes	713-308-0080

PERSONNE NE MÉRITE QU'ON LUI FASSE DU MAL !

INDEMNISATION DES VICTIMES DE CRIMES

L'indemnisation des victimes de crimes est une division du **bureau du procureur général**. Le programme rembourse aux victimes innocentes de crimes violents certaines des dépenses qui leur sont facturées à la suite du crime.

L'indemnisation des victimes de crimes est disponible pour payer le montant des dépenses raisonnables et nécessaires pour :

- Les services médicaux, de conseil, de prescription et services de réadaptation.
- La perte de revenu partielle à cause d'une invalidité résultant d'une lésion corporelle.
- La garde d'enfants mineurs afin de permettre à la victime ou au conjoint d'une victime décédée de continuer à travailler.
- Les frais de funérailles et d'inhumation.
- Les frais raisonnables associés au nettoyage des lieux du crime.
- Les frais raisonnables de remplacement, pour les vêtements, la literie ou d'autres biens pris comme preuve ou rendus inutilisables à la suite d'une enquête criminelle.
- La perte de salaire et le remboursement des frais de voyage dus à la participation à l'enquête, aux poursuites et aux procédures judiciaires.
- Les frais de réinstallation de certaines victimes de violences familiales et d'agressions sexuelles.

LE REMBOURSEMENT DES DOMMAGES OU PERTES MATÉRIELS NE CONSTITUE PAS DES FRAIS ADMISSIBLES.

Pour présenter une demande, une victime ou un membre de la famille doit envoyer une demande d'indemnisation des victimes de crimes au bureau du procureur général du Texas. Les victimes ou les membres de la famille qui ont besoin d'un formulaire de demande peuvent y accéder sur l'Internet à l'adresse suivante :

<https://texasattorneygeneral.gov/cvs/crime-victims-compensation>

Envoyez votre demande à :

Office of the Attorney General
Crime Victims' Compensation Division
P.O. Box 12548, Austin, TX 78711-2548
Claims Division : 1-800-983-9933

UNITÉ DE SERVICES AUX VICTIMES

L'**Unité de services aux victimes** est dédiée à affecter positivement la qualité de vie des citoyens de Houston et à aider les victimes d'actes criminels et leurs familles. Nous aiderons les victimes à faire une demande d'indemnisation des victimes de crimes et leurs prestataires de services de choix à les aider à obtenir des avantages et des services. L'Unité de services aux victimes travaille en étroite collaboration avec divers services sociaux et organismes juridiques de la ville de Houston et du comté de Harris et est familière avec une grande variété de ressources disponibles.

AVIS AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

INFORMATION U VISA

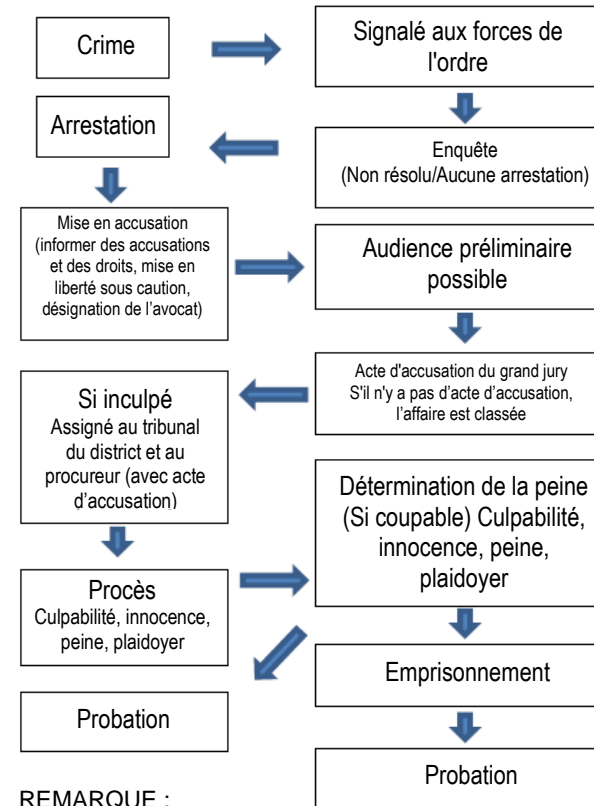
Avec un U Visa, vous pouvez être admissible à un statut légal et à un permis de travail

VOTRE STATUT D'IMMIGRATION NE CONCERNE PAS LA POLICE NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AIDER

- Contactez le service d'aide aux victimes de la police de Houston (HPD) **dès que possible**
- Vous devez **coopérer avec la police** et mettre à jour vos coordonnées personnelles.
- Les crimes admissibles au visa U sont :
 - Les violences familiales, agressions sexuelles, meurtre, vol aggravé, coups et blessures, enlèvement, prostitution, trafic d'êtres humains et autres crimes violents graves.
- Le service d'aide aux victimes de la police de Houston (HPD) est là pour vous aider avec :
 - Le système de justice pénale
 - U Visa certification d'application de la loi
 - L'indemnisation des victimes de crimes
 - La restitution des biens
 - Des informations sur les ordonnances de protection
 - L'orientation vers des centres d'hébergement, des services sociaux et d'autres ressources juridiques

LE PROCESSUS DE LA JUSTICE PÉNALE

Ce processus peut prendre de six mois à un an ou plus. Vous pouvez appeler le numéro de téléphone de l'organisme chargé de l'application de la loi pour connaître l'état de l'affaire et en savoir plus sur les droits de la victime.



**VEUILLEZ APPELER LE 713-308-0080 OU ENVOYEZ
NOUS UN MAIL À
VICTIM.SERVICES@HOUSTONPOLICE.ORG
POUR FOURNIR DES COMMENTAIRES ET RETOURS
SUR LES SERVICES FOURNIS PAR LE PERSONNEL
DU SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES**

(09/2022)

HOUSTON POLICE DEPARTMENT



UNITÉ DE SERVICES AUX VICTIMES 713-308-0080

UNITÉ DE VIOLENCE FAMILIALE	713-308-1100
UNITÉ DES VOIES DE FAIT GRAVES	713-308-8800
DIVISION DES HOMICIDES	713 308-3600
DIVISION DES VOLS	713-308-0700
CRIMES SEXUELS CHEZ LES ADULTES	713-308-1180
DIVISION DES CRIMES VÉHICULAIRES	713-247-4072
UNITÉ DES CRIMES CONTRE LES ENFANTS	713-830-3256
SERVICE DU CONTRÔLE ROUTIER	713-247-5900

Numéro d'incident

1200 TRAVIS
HOUSTON, TX 77002

Site Internet: www.houstontx.gov/police/vsu